



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.2009

Date de la convocation des conseillers:
17.09.2009

point de l'ordre du jour :
10 A₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers.

Absents : Braz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Knaff et Zwally, conseillers

Clement Jeannot, secrétaire communal.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

23 OCT. 2009

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Projet Ganzdagsschoul – création d'un poste d'éducateur diplômé.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur, le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant qu'à partir de septembre 2006 le projet « Ganzdagsschoul » a été mis sur pied en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale,

Vu la lettre du 18 juin 2009 aux termes de laquelle le comité d'école requiert la création d'un poste supplémentaire d'éducateur diplômé, et ceci pour les raisons y indiquées,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de compléter et de renforcer l'équipe du personnel affecté auprès du projet en question,

Considérant que tous les titulaires attachés au projet « Ganzdagsschoul » sont engagés sous le régime du salarié (anc.employé privé),

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, ... Secrétariat
Après délibération,

décide
à l'unanimité

ESCH Esch/Alzette, le
18 NOV. 2009

de créer sous le régime du salarié un poste d'éducateur diplômé pour les besoins du projet « Ganzdagsschoul ».

Le titulaire du poste en question, à engager moyennant un degré d'occupation fixé à 40/40ièmes, sera rémunéré en application de la convention collective de travail pour le secteur d'aide et de soins et pour le secteur social actuellement en vigueur (en abrégé CCT SAS). Il bénéficiera d'un classement dans la carrière PE 5 de l'éducateur diplômé.

En séance

N° 213189 Suivent les signatures

Vu et approuvé

Luxembourg, le 05.11.09

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.

Esch-sur-Alzette, le 20.10.09,
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

